

UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 28 mars 2024.

Objet : demande de réunion conclusive et de publication des référentiels/projections sur la charge de travail.

Monsieur le directeur des services judiciaires,

L'USM a toujours encouragé et participé aux travaux sur l'évaluation de la charge de travail et ce depuis la création du groupe de travail en 2011.

Pour rappel, en 2014, un rapport d'étape et une première proposition de référentiels d'activité avaient été adoptés par le groupe de travail mais n'avaient pas été publiés. Face à cette inertie, l'USM avait à cette époque publié l'ensemble des documents sur son propre site internet et réclamé la reprise des travaux.

Le groupe de travail a fini par reprendre en 2020, sous l'impulsion de la Cour des comptes notamment.

L'USM y a jusqu'à la fin joué un rôle actif; car comment objectiver l'inadéquation des moyens et la surcharge de travail que l'on ne cesse de dénoncer depuis des années sans aucun outil d'évaluation?

Pour chaque fonction, au terme d'une réflexion approfondie et d'échanges en amont, les travaux ont été clôturés par une réunion de vote afin d'arrêter le référentiel, sur la première instance d'abord, sur l'appel ensuite, dans un consensus quasi total entre les membres du groupe de travail (organisations professionnelles, conférences, organisations syndicales et représentants de l'administration).

M. Paul Huber
Directeur des Services Judiciaires
Ministère de la Justice
13 place Vendôme
75001 Paris
USM – mars 2024

S'il est admis que ces référentiels ne sont pas figés, et qu'ils auront vocation à être révisés en fonction d'outils statistiques à perfectionner et des réformes venant alourdir ou alléger le travail des magistrats, et qu'ils ne tiennent pas compte de l'éventuelle assistance dont pourront bénéficier les magistrats dans le cadre de l'équipe en cours de construction, force est de constater que ces travaux restent en l'état confidentiels et que vos services n'ont pas diffusé les tables d'évaluation de chaque fonction

Il avait été convenu qu'au terme de ces travaux et sous votre impulsion, une réunion conclusive serait organisée, or nous l'attendons toujours malgré nos demandes réitérées.

Ni les réflexions annoncées, afin d'automatiser la collecte, la remontée puis l'analyse de données, ni les travaux sur « l'équipe autour du magistrat » ne nous semblent constituer des raisons suffisantes pour un nouveau report à un horizon indéterminé. L'USM redoute que la nécessité d'une nouvelle réflexion, sur la place de l'intelligence artificielle ou sur le rôle des juges non professionnels, ne nous soit ensuite opposée pour reporter, à nouveau, l'échéance.

Nous vous demandons par conséquent et conformément à vos engagements, de provoquer cette réunion conclusive, mais également de procéder à la diffusion de ces premiers référentiels, certes perfectibles mais indispensables pour l'avenir de notre institution et pour aboutir à une justice de qualité au service de nos concitoyens. Nous pensons que c'est en effet à ce seul prix que nous obtiendrons le maintien d'un renfort d'effectifs sur le long terme.

Une attente indéfinie, sans axe clair quant à la suite du process pourtant largement initié par vos services, nous paraitrait de nature à provoquer un légitime questionnement parmi nos collègues.

Sachant compter sur votre diligence, veuillez agréer, monsieur le directeur, mes salutations respectueuses.

Ludovic Friat, Président de l'USM.

Copie:

Mme la directrice de Cabinet du garde des Sceaux.